

31 mars 2020

Les différents dispositifs de soutien psychologique dans le cadre du COVID19 orienté par AST67

Concernant les demandes liées au personnel soignant en établissement public, privé, en cabinet libéraux, ainsi que pour les patients atteints du COVID19 et leur famille :

« **Dispositif COVIPSY** » : Le Centre Psychotrauma Grand Est-Alsace Nord, coordonné par Pr. Pierre VIDAILHET, a mis en place le dispositif COVIPSY pour les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin.

Ce dispositif gratuit est réservé à l'ensemble des professionnels de santé, patients COVID19 et famille. Toutes les informations sur ce dispositif sont précisées dans le document PDF ci-joint.

Concernant la demande de soutien psychologique individualisée de salariés :

Nous pouvons orienter vers une psychologue du travail conventionnée avec AST67 qui continue son activité de manière adaptée au nouveau contexte et propose des entretiens en « visio » (via Skype, Whatsapp ou autre) et par téléphone.

- Contact : Alexia BOEHM : 06.50.74.07.02 - alexia@boehmpart.com
- Sur devis, honoraires conventionnés pour les adhérents d'AST67

Concernant des demandes de mise en place d'une plateforme téléphonique destinée aux salariés d'une entreprise :

Le réseau IAPR propose aux entreprises la mise en place d'une cellule de soutien psychologique (sur devis).

- Contact : Isabelle TARTY : 06 72 96 61 83
- IAPR : 01 53 04 60 50 - iapr@iapr.fr - partenariats@iapr.fr
- Le réseau IAPR a également diffusé en ligne une fiche conseil-pratique dédiée au grand public, en lien avec la situation sanitaire actuelle et ses conséquences sur le quotidien : https://www.iapr.fr/srub_46-faire-face-au-confinement.html

Le réseau pros-consulte propose aux entreprises la mise en place de cellule d'écoute dédiée aux salariés (sur devis) :

- Contact : Alexandra SEILLIER : ase@pros-consulte.com
- Contact : Alice THOMAS : at@pros-consulte.com

Le cabinet "Psy en Entreprise" continue à assurer des consultations, uniquement par téléphone ou visio (Skype ou Whatsapp), et propose aux entreprises la mise en place de permanences téléphoniques adaptées (24h/24, à la demi-journée, etc.) ainsi que des consultations à la demande (sur devis) :

- Contact : Sylvie MORANO, Gérante du Cabinet "Psy en Entreprise" et Psychologue du Travail : Tél : 06 32 99 77 96 - sylvie.morano@sfr.fr